



Comité technique des directions départementales interministérielles (DDI) du 16 février 2012

La CFDT a lu une déclaration liminaire

« Les documents préparatoires à ce CT nous situent plutôt dans une réunion de bilan de la 1^{ère} année de fonctionnement de cette instance, et dans un point d'étape des 2 années des DDI ;

Pour la CFDT, le bilan sur la charte de gestion RH est beaucoup plus réservé que celui de l'administration. Certes, des chantiers ont abouti, telle l'harmonisation du temps de travail. Sa mise en oeuvre locale a toutefois soulevé et soulève encore de réels problèmes. Les chantiers ultérieurs doivent s'inscrire dans une vision plus large, la seule approche DDI ne s'avère pas pertinente. La CFDT insiste pour que toutes les propositions d'évolution soient examinées dans tous les CT concernés.

La CFDT, et la parité syndicale attendaient bien plus qu'une réflexion sur l'adéquation missions-moyens ; les débats des 12 et 13 septembre ont soulevé deux problématiques majeures toujours sans réponse : donner du contenu à l'interministérialité et clarifier la gouvernance.

Bien loin de s'appuyer sur nos spécificités et compétences respectives, la notion d'interministérialité est généralement mise en avant dans le fonctionnement des DDI pour justifier la polyvalence, la perte de technicité et la réduction des moyens. Nos services perdent de leur capacité d'intervention et de leur pertinence et sont ainsi en contradiction avec les attentes de leurs usagers. La CFDT maintient, en outre, qu'une capacité d'expertise forte sur le terrain est nécessaire pour orienter les politiques publiques ministérielles.

L'interministérialité est à organiser aussi dans les administrations centrales de nos ministères, notamment sur la définition des priorités, le choix des procédures, l'allocation des moyens pour les fonctions transverses, la gestion des agents. En conservant le réflexe ministériel sur des sujets qui concernent les DDI, les administrations ne facilitent pas la vie au travail des agents. Ainsi la remise en cause par les agents de l'outil SALSA de contrôle et de mesure du temps passé sur chacune des activités des DDT, mais aussi d'autres services des 2 ministères MEDDTL et MAAPRAT, est restée sans échos pendant plusieurs mois, puis a été examinée séparément dans les deux ministères. Ainsi, si la PNA a été présentée comme la solution aux mobilités interministérielles, la gestion des agents en PNA demande du temps de coordination et de concertation ; temps non évalué ni alloué aux services de gestion ; les dysfonctionnements pénalisent aujourd'hui les agents.

Les DDI ne doivent pas être paralysées par des circuits de décision compliqués et des intérêts contradictoires ; leurs personnels doivent être associés étroitement aux conditions de mise en oeuvre des missions. Les représentants du personnel doivent pouvoir se positionner sur tous les sujets qui interviennent sur l'organisation du travail, dès le stade de la réflexion.

Les orientations annoncées par le 1^{er} ministre au mois de novembre ne suffisent pas à nous rassurer sur l'avenir des DDI, les abandons de missions étant pour beaucoup déjà réalisés ou décidés et la fonte des effectifs reconduite pour 2012.

Dans le cadre du passage de CTP en CT, vous nous présentez un projet d'un nouveau règlement intérieur en recul sur le précédent, notamment sur les moyens donnés aux représentants du personnel dans le cadre de ce mandat ; ce n'est pas un signe positif de votre volonté pourtant affirmée de donner sa place au dialogue social. »